

Karlstadt. Malgré l'heure matinale, toute la population était sur pied. Le Conseil municipal, la jeunesse universitaire, les sociétés chorales et autres se massaient, dès 7 heures, autour de la gare. L'archiduc, vivement ému, a embrassé le bourgeois, le priant de remercier la population d'un accueil aussi chaleureux. La ville retentit des chants patriotiques de 1848, et les cris : « A bas les Turcs ! Sauvez la Bosnie ! » dominent.

LE VIN A LA MAISON BLANCHE. — Le correspondant à Washington de la *New-York Tribune* rend compte d'un incident, qui s'est produit à l'occasion du dîner donné à la Maison Blanche aux grands ducs de Russie dans leur visite à Washington. On remarqua en entrant dans la salle à manger qu'il n'y avait pas de verre à vin aux places du président des Etats-Unis et de M^{rs} Hayes. Cette circonstance ayant naturellement éveillé la curiosité, on apprit des personnes chargées de l'arrangement du service que M^{rs} Hayes, qui fait partie de la société de tempérance dont elle est une des appuis les plus convaincus, s'était tout d'abord énergiquement opposé à ce qu'on servit le vin à sa table, même ce jour-là. Il fallut que le Colonel Carey, maître des cérémonies et les autres officiers de la maison chargés de l'arrangement expliquassent à la présidente que ses hôtes ne comprendraient pas qu'on leur servit un dîner avec de l'eau pour toute boisson, et qu'ils trouveraient étrange sinon blessante l'absence de vin. Sur leurs instances, et avec beaucoup de répugnance, mais Hayes consentit à ce qu'on servit du vin à ses invités, mais elle signifia au Colonel Carey que dorénavant les citoyens des Etats-Unis qui seraient admis à la table du président seraient bon gré, malgré, à se passer de vin.

Un tribunal composé d'experts va décider si Mlle Jodic, dans les *Charbonniers*, a copié ou non Mlle Paola Marie qui a précédemment tenu un rôle d'assignée dans le *Mariage d'une dotée*. On affirme qu'il y a eu, entre les deux actrices, échange de lettres.

Jodic aurait reçu la provocation suivante :
« Madame,
« Ch'est un bohème chingulière que de vous voir imiter dans la comédie demochieu Gille la façon dont j'ai composé un personnage dans la pièce de mechieurs Gengé et Bernard. Quand on est que vous croyez g'être, — une arichte chinchère, on ne che pare pas des plumes du paon et l'en déclare carrément — feuchirra ! — que l'on chinge une camarade.
« Mes respects.
« PAOLA MARIE »

A quoi Jodic aurait répondu :
« Madamagelle,
« J'ai acher de talent pour n'avoir pas besoin de chuchiner que quand je joue une charbonnière je na contrefois perohonne. Du recte, il y a une façon bien chimpie de regumer les choges. Nous j'allons toutes deux, échot à cochies, représenter nos rôles devant un jury chepical d'Auvergnats. Et comme on ne chaurait prendre des gindivides achas haut placés je demande que che jury choit composé echechivement des députés et des chénéteurs du Pay de Domé et du Cantal. Che chera un joli chepote de voir groupés sur une echrade Mochieu Rouher entouré du marquis de Cachellane et de Mechieurs Bachid, Chalmeur, Girod-Pouchol et Chachant. Che chont ches juges qui deschideront par achis et levés — comme à Verchailles — chi ch'est vous ou moi qui chommes le mieux dans la peau de notre personnage.
« Votre chervante,
« ANNA JODIC »

« Poète chrétien. — Ch'il y a au collège de Franche un professeur de charabia que les gendians n'ont pas fait mœuir de chagrin, ge couchent à chequ'il choit de chette petite réjouichanche ».

TREMBLEMENT
Il y a environ 2 mois, le général Merie mourut à Rouen ; les bruits les plus contradictoires circulaient aussitôt dans la ville, sur les causes de sa mort ; quelques journaux se firent l'écho de ces bruits qui prirent une grande consistance ; on disait que le général, surpris en flagrant délit d'adultère, avait été tué par le mari outragé. Ainsi que nous l'avons annoncé, M. le comte de Lambertye et mademoiselle la comtesse de Lambertye, née Pouyer-Quertier avait fait de ce sujet un procès en diffamation aux gérants des journaux, le *Figaro*, l'*Evénement* et la *Marseillaise*, qui comparaissent hier, devant la 1^{re} chambre du tribunal correctionnel.

La remise de l'affaire a été demandée et elle a été renvoyée à trois semaines.

La 1^{re} Chambre du tribunal civil de Paris est saisie en ce moment d'un procès en nullité de testament qui paraît fait tout exprès pour donner des inquiétudes aux légataires universels.

Au commencement de 1813 — on voit qu'il nous faut remonter bien haut — un jeune avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, M. Jousault, soutenait devant le tribunal de première instance de cette ville un procès en dissolution de société dans lequel était intéressée une des plus riches héritières du Brabant, mademoiselle Evrard.

M. Jousault, qui avait soutenu de tout son talent la cause de M^{rs} Evrard, sortit victorieux de la lutte. La fortune de sa cliente était sauvée.

La jeune fille offrit à son défenseur de magnifiques honnaires. M. Jousault, qui était pauvre, refusa. Il demanda seulement la permission de venir, de loin en loin, assister aux réceptions de Mlle Evrard et causer avec elle comme un ami.

Le dévouement ne se fit pas attendre : quelques mois plus tard, Mlle Evrard, éduite par les qualités brillantes du jeune maître, devenait Mme Jousault, et elle apportait à son mari la totalité de cette fortune qu'avocat il avait conservée.

Niche, indépendant désormais et libre d'aspirer à une situation considérable, M. Jousault quitta la Belgique. Il vint à Paris, où il acquit une charge d'avocat à la Cour de cassation.

M. et Mme Jousault n'eurent pas d'enfants. Toute leur affection sembla s'être concentrée sur une petite nièce, que la jeune femme avait adoptée, et qui s'appelait Mlle Evrard, comme sa tante.

M. Jousault partageait au plus haut degré l'attachement de sa femme pour ce petit enfant. Il lui fit donner une éducation brillante, et, en 1833, Mlle Evrard devenait la femme d'un inspecteur des forêts de Versailles, M. Guérin.

Quelques années plus tard, Mlle Evrard, devenue Mme Guérin, donnait le jour à une petite fille, Marthe, dont M. et Mme Jousault parurent se considérer comme les grands parents et qu'ils chérissaient comme ils avaient chéri la mère.

Leur fortune, réduite par suite de circonstances indépendantes du procès, mais supérieure encore à trois cent mille francs, semblait donc destinée à Mme Guérin ou à sa jeune fille, que M. Jousault maria en 1858, à un gentilhomme breton, le comte Amaury de la Mousaye.

Trois ans plus tard, l'ancien avocat à

la cour de Bruxelles mourut, peu de temps après sa femme, qui lui avait, par ses dispositions dernières, définitivement assuré l'entière possession de sa fortune.

On ouvrit sans grande anxiété le testament de M. Jousault. Il ne semblait y avoir aucun doute : à qui pouvait-il laisser sa succession, si ce n'est à la nièce, à la petite nièce qu'il avait tant aimée ?

Quelle ne fut donc pas la stupefaction de tous quand le notaire, en présence de la famille, lut le testament du défunt ? M. Jousault institua pour son légataire universel un de ses petits neveux, M. Delage, propriétaire dans le Limousin.

Cela se passait en 1861. L'acte était parfaitement authentique, valable de tous points. M. Delage fut mis sans contestation en possession de l'héritage qui lui tombait du ciel.

Il en jouit paisiblement pendant quinze années. L'année dernière, le président du Tribunal civil de Blois reçut d'une main inconnue un testament nouveau qui lui était envoyé d'Alsace.

Ce testament portait la signature de M. Jousault ; sans doute un ami, un confident fidèle et resté inconnu de l'ancien avocat, l'avait gardé quinze ans. Sur l'enveloppe, les mots suivants apparaissaient en évidence : « Ce cachet ne sera rompu que quinze ans après ma mort. »

Veut-on savoir maintenant quelles dispositions renfermait ce document singulier ? Il déclarait nulle l'institution de légataire universel faite au profit de M. Delage, et il substituait à celui-ci Mme de la Mousaye, la petite nièce du défunt.

C'est sur cette base que s'est engagé le procès actuel. Mme de la Mousaye soutient que le testament exhumé en 1875 est le seul valable, qu'il émane bien de son grand oncle, et elle réclame les 250 ou 300,000 francs qui constituent l'héritage de ce dernier.

M. Delage, menacé d'une restitution au bout de quinze années de repos, conteste l'authenticité du testament. M^{rs} Chaufour, du barreau de Limoges, a soutenu en son nom cette thèse devant la première chambre du Tribunal civil de Paris. M^{rs} Nicolet a demandé, dans l'intérêt de Mme de la Mousaye, une expertise qui fut de nature à fixer d'une façon inamovible sur la valeur du testament.

Cette expertise, le tribunal vient de l'ordonner. Elle fera la lumière, peut-être. Mais n'est-ce pas que voilà un procès qui va singulièrement donner à réfléchir à bien des héritiers.

CHoses et autres

Un beau mouvement de dignité : Une femme à la cruauté de faire remarquer à un monsieur qui la courtise :
« Vous avez perdu toutes vos dents !
« Excusez-se redresse :
« Moi, madame ? jamais !... je les ai fait arracher, parce qu'elles me faisaient mal, voilà tout !

M. B... parlait d'un peintre célèbre, qu'il admire comme artiste, mais qu'il déteste comme individu.
« Enfin, dit-il pour se résumer, je ne peux le voir qu'en peinture !

Une fois n'est pas coutume :
« Savez-vous, demandait un jeune bachelier, futur étudiant en droit, le tribunal qui, chez les anciens, tenait le plus compte des bonnes intentions ?
« C'était le tribunal des Ephores !
« Pardon !

Un tailleur pour dames vient de livrer à la duchesse de M... une de ces robes, dont l'addition n'a jamais moins de quatre chiffres, sans compter les centimes.
« Quand dois-je porter cette robe demande la duchesse au couturier ; elle est trop montante pour le soir, trop voyante pour la promenade, pas assez légère pour l'hiver ?

— Madame la duchesse, répond sans aucune hésitation le couturier, j'ai fait exécuter cette robe pour être portée de quatre à cinq heures, pas une minute avant, pas une minute après !
Et il sort vivement, comme Napoléon, quand il venait de dicter quelque chose à Bourrienne.

Pendant la Commune, deux excellents comédiens causaient ainsi qu'il suit :
— Monsieur votre fils est dans les honneurs ?
— Oui madame, il est nommé conseiller à la Cour de cassation.
— Je crois qu'il devait être fait général ?
— Oui mais il a préféré la magistrature. C'est inamovible !

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Paris, 12 mai, 8 h. 52, s.
La *Gazette de Madrid* publie l'ordre donné aux Espagnols qui résident à l'étranger, de garder une neutralité absolue envers la Turquie et la Russie. Elle ajoute qu'on punira sévèrement les nationaux ou les étrangers faisant des recrues en Espagne, pour un quelconque des belligérants.

UNE VILLE DÉTRUITE PAR UN TREMBLEMENT DE TERRE.

Londres, 12 mai, 4 h. 05 s.
Une dépêche privée, reçue aujourd'hui, dans la Cité, annonce qu'un grand tremblement de terre a eu lieu au Pérou. La ville d'Iquique a été presque entièrement détruite.

DERNIÈRE HEURE

BATAILLE DE BATOUM

Paris, dimanche, 10 h. matin.

Des télégrammes officiels turcs annoncent, qu'un engagement considérable a eu lieu vendredi, aux environs de Batoum.

Après un combat acharné, les russes ont été repoussés, laissant quatre mille morts sur le champ de bataille.

D'autres engagements peu importants, favorables aux turcs, ont eu lieu vers Kars et Ardahan.

Logogriphe

Je suis, avec ma tête, un être fort aimable, le plus beau de la Divinité ; Sans tête, ami, par moi tu deviens raisonnable, Et je ne finirai qu'avec l'éternité.

Lé mot de l'énigme d'hier est : Paris.

COMMERCE

(Circulaire de M. Paul Pierrard, courtier à Londres).
Londres, le 12 mai 1877.

Laines. — Dans ces derniers jours, le choix des laines péru, a permis de rendre de nombreux coups pour ces genres rares à l'ouverture.

Contre l'attente générale, les prix actuels des bonnes laines fines, mi-fines, longues, nerveuses et propres d'Australie, sont très-fermes et n'accusent même pas toujours une baisse de 5/0 sur les cours de clôture de la semaine.

Sur les laines à carde, les croisées, les genres très-défectueux d'Australie, ainsi que sur les Cap de Bonne-Espérance, il n'y a pas de changement depuis le début.

Dans les circonstances actuelles, les acheteurs espèrent pouvoir remplacer beaucoup plus avantageusement leurs derniers achats qu'ils réalisaient en conséquence depuis plusieurs semaines.

La situation générale de l'industrie lainière ne paraît guère justifier la fermeté surprenante des cours ni l'entrain aux achats des laines pour le présent. Cependant, les besoins d'alimentation se reproduisent quand même, et il faut la main à certains acheteurs qui ne trouveraient pas plus tard les qualités dont ils ne peuvent se passer.

Quant à la masse des laines coloniales, on verra d'après le tableau, autre-part qu'après cette semaine, il en restera encore pour la fin de cette année.

Environ 305,261 b. d'Australie.
Et environ 95,040 » Cap de Bonne-Esp.
Total approxi-
mauf 400,301 b. laines des colonies, sans compter les laines qu'on pourra retirer.

Jusqu'à ce jour on a offert :
31,503 b. d'Australie.
et 2,053 » Cap de Bonne-Espérance

Ensemble 33,556 balles.
Il reste à présenter :
Sydney 48,328 balles.
Port-Philippe 90,273 »
Van-Diemen 8,956 »
Adélaïde 31,689 »
Swan-River 3,670 »
Nouvelle-Zélande 62,795 »

Australie 245,911 »
Cap de Bonne-Espérance 27,848 »

Colonies, ensemble 273,759 balles.
Réexpéditions environ 16,000 »

Laissant 257,759 balles.
Anciennes existences, environ 38,000 »

Total approximatif, 295,759 balles.
COURS DU CHANGÉ, à la bourse du 11 courant :

Paris, courts jours 25.10 à 18.
de 3 mois 25.30 à 35.
Belgique 25.35 à 37 1/2.

De 3 courts jours 25.18 1/2 à 15.
de trois mois 25.30 à 35.
Belgique 25.32 1/2 à 37 1/2.

BULLETIN FINANCIER

On nous écrit de Paris, le 13 mai 1877 :

Peu d'affaires, parce que personne n'ose s'engager, ce qui se comprend si l'on examine combien il y a de temps à franchir d'ici le 8 du mois, et quels événements peuvent survenir.

Pour les vendeurs, il ne peut y avoir d'événements plus désagréables que les escomptes, car rien ne permet de les prévoir et rien ne les limite.

Aujourd'hui, pendant que les recettes générales achètent 212,000 fr. de rentes 5 0/0 et 110,000 de 3 0/0 on demande à l'escompte 27,000 fr. de rentes 3 0/0 et 83,000 de 5 0/0. Le 3 0/0 débute à 67,70 et faiblit à 67,65 ; le 5 0/0 varie de 102,80 à 102,85.

Le 5 0/0 italien qui ouvre à 63,95, rétrograde assez vivement à 63,70 : ce cours est peut être même encore un peu élevé, car cette rente se vend à des arbitrages.

Le Turc varie de 8 à 8,25 ; l'Extérieure Espagnole donne lieu à quelques transactions à 10 3/8 ; les Egyptiennes 6 0/0 valent 162,50 et 163,75.

Les Russes 1870 sont fermes à 76 1/4, et la rente autrichienne 4 0/0, en or, à 54,50.

Les chemins autrichiens valent 437,50 et les Lombards 146 ; nous ferons pour ces deux valeurs la même remarque que pour la rente italienne et toutes les valeurs internationales ; elles servent à nous prendre de l'argent.

Le 2 0/0 finit à 87,40.

Les consolidés étant arrivés avec une baisse de 5/16, ont déterminé des ventes qui se sont produites surtout sur le 5 0/0 italien, qui a été ramené à 63,25.

Les valeurs de crédit ont été très-lourdes, et le marché industriel seul.

BANQUE NATIONALE

Place Vendôme à Paris
Société Anonyme, capital : 4,000,000

PARIS, le 12 MAI 1877

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE PARIS-LA-VILLETTE DU 11 MAI 1877

Par espèce
Bœuf... 119 1/2
Vache... 103 1/2
Taureau... 111 3/4
Veau... 121 1/2

BOURSE DE LILLE du 12 Mai 1877

VALEURS LOCALES

BOURSE DE LONDRES

BOURSE DE LONDRES (Par dépêches télégr.)

Cours officiels de la Bourse

12 mai. — 5 heures soir.

Huile de colza en fût	81 50	81 50
de tonnes	82 50	82 50
de 100 litres	101 00	101 00
de 50 litres	50 50	50 50
de 25 litres	25 25	25 25
de 12 1/2 litres	12 62 1/2	12 62 1/2
de 6 1/4 litres	6 31 1/4	6 31 1/4
de 3 1/8 litres	3 15 6 1/8	3 15 6 1/8
de 1 5/16 litres	1 7 12 1/16	1 7 12 1/16
de 3/8 litres	3 36 3/8	3 36 3/8
de 1/4 litres	1 45 1/4	1 45 1/4
de 1/8 litres	22 31 1/8	22 31 1/8
de 1/16 litres	11 15 7/16	11 15 7/16
de 1/32 litres	5 37 1/32	5 37 1/32
de 1/64 litres	2 54 1/64	2 54 1/64
de 1/128 litres	1 27 1/128	1 27 1/128
de 1/256 litres	63 18 1/256	63 18 1/256
de 1/512 litres	31 9 1/512	31 9 1/512
de 1/1024 litres	15 4 1/1024	15 4 1/1024
de 1/2048 litres	7 2 1/2048	7 2 1/2048
de 1/4096 litres	3 10 1/4096	3 10 1/4096
de 1/8192 litres	1 20 1/8192	1 20 1/8192
de 1/16384 litres	1 00 1/16384	1 00 1/16384

COURS DES HUILES DE LILLE DU 12 MAI

Colza	87 50	86 50	10 00	80 50
de tonnes	88 50	87 50	10 00	81 50
de 100 litres	101 00	100 00	10 00	91 00
de 50 litres	50 50	49 50	10 00	40 50
de 25 litres	25 25	24 25	10 00	15 25
de 12 1/2 litres	12 62 1/2	11 62 1/2	10 00	7 62 1/2
de 6 1/4 litres	6 31 1/4	5 31 1/4	10 00	3 31 1/4
de 3 1/8 litres	3 15 6 1/8	2 15 6 1/8	10 00	1 15 6 1/8
de 1 5/16 litres	1 7 12 1/16	0 7 12 1/16	10 00	0 7 12 1/16
de 3/8 litres	3 36 3/8	2 36 3/8	10 00	1 36 3/8
de 1/4 litres	1 45 1/4	0 45 1/4	10 00	0 45 1/4
de 1/8 litres	22 31 1/8	21 31 1/8	10 00	11 31 1/8
de 1/16 litres	11 15 7/16	10 15 7/16	10 00	5 15 7/16
de 1/32 litres	5 37 1/32	4 37 1/32	10 00	2 37 1/32
de 1/64 litres	2 54 1/64	1 54 1/64	10 00	1 27 1/64
de 1/128 litres	1 27 1/128	0 27 1/128	10 00	0 13 7/128
de 1/256 litres	63 18 1/256	62 18 1/256	10 00	31 9 1/256
de 1/512 litres	31 9 1/512	30 9 1/512	10 00	15 4 1/512
de 1/1024 litres	15 4 1/1024	14 4 1/1024	10 00	7 2 1/1024
de 1/2048 litres	7 2 1/2048	6 2 1/2048	10 00	3 10 1/2048
de 1/4096 litres	3 10 1/4096	2 10 1/4096	10 00	1 20 1/4096
de 1/8192 litres	1 20 1/8192	0 20 1/8192	10 00	0 10 1/8192
de 1/16384 litres	1 00 1/16384	0 00 1/16384	10 00	0 05 1/16384

COURS DES SUCRES ET DU 3/6 DU 12 MAI

sucre Cours off. etat Demand

Refuser toute Contrefaçon

N'accrochez que nos boîtes en fer blanc. — La marque de fabrique *Revalescière* Du Barry, sur les boîtes, est la seule garantie de pureté et de santé. — Les contrefaçons sont punies par la loi.

SANTÉ A TOUS CINS, sans purges et sans frus, par la délicieuse arôme de Santé dite :

REVALESCIERE

De Du Barry de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est, en outre, la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 curettes et comptes de Madame la Duchesse de Castellane, le duc de Pluskow, le duc de Nemours, le marquis de Bréhan, Lord Stuard de Decies, par d'Angleterre, M. le docteur-professeur Wurzer, etc., etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparé, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastrite, de névrose, de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. — N^o 46,370 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46,218 : le colonel Watson de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 18,744 : le docteur médecin Shorland, d'une hydrocèle et constipation. — N^o 49,523 M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet paralyse de la vessie et des membres, par suite de l'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr., 25 1/2 kil., 4 fr., 1 kil., 7 fr., 6 kil., 32 fr., 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 90 grammes. — La *Revalescière* épicerie, en boîtes de 12 tasses 2 fr., 25 ; de 24 tasses, 4 fr., de 48 tasses, 7 fr., de 96 tasses, 12 fr., de 192 tasses, 20 fr., de 384 tasses, 36 fr., de 768 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Dépot à Roubaix chez MM. Collin, pharmacien Grand-Place; Morville-Bourgeois, Droguerie épicerie sur la place; Léon DANJOU, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o Place Vendôme 26 à Paris.

ST RAPHAEL

Vin fortifiant, digestif, tonique, reconstruisant, goût excellent; plus efficace pour les personnes affaiblies, que les ferrugineux, que les quinas. Procrit dans les fatigues d'estomac, la chlorose, l'anémie, les convalescences. Prix : 3 fr.

Détail dans principales Pharmacies

Hausse	Baisse	BOURSE du 12 Mai		Précéd. clôture	Prem. cours	Plus haut	Plus bas	Dern. cours	VALEURS au comptant		OBLIGATIONS au comptant		VALEURS ÉTRANGÈRES		Taux d'intérêt	Nombre d'actions	Dernier revenu	Annuités	BOURSE DE LILLE du 12 Mai 1877		Comptant	Cours précédent	Chemins de Fer du Nord	
		au comptant	Dern. cours						Dern. cours	Dern. cours	VALEURS LOCALES	VALEURS LOCALES	HEURES DE DÉPART DESTRAITS	HEURES DE DÉPART DESTRAITS										
..	..	50	0/0	67 00	67 00	67 85	Morgan	226	226	Demaniches	268	..	90	Exc. fr. c								